



En exercice : 58
Présents : 44
Votants : 48

Séance du 22 septembre 2025

Le Vingt-Deux Septembre Deux Mille Vingt-Cinq à Vingt Heures,
les membres de la Communauté de Communes du Pays de
Craon,
légalement convoqués le 15 septembre 2025, se sont réunis
au Centre administratif intercommunal à Craon,
sous la Présidence
de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ	/
ATHÉE	MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
BALLOTS	CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	SORIEUX Vanessa, titulaire
CHÉRANCÉ	VALLÉE Jean-Luc, suppléant
CONGRIER	TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COSMES	COUËFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, titulaires
COURBEVILLE	BANNIER Géraldine, titulaire
CRAON	DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires
CUILLÉ	HINCELIN Marie-Noëlle, DESHOMMES Catherine, titulaires
DENAZÉ	GOHIER Odile, titulaire
FONTAINE COUVERTE	/
GASTINES	BERSON Christian, titulaire
LA BOISSIÈRE	TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LA CHAPELLE CRAONNAISE	LECOT Gérard, titulaire
LA ROË	CHADELAUD Gaétan, titulaire
LA ROUAUDIÈRE	JULIOT Thierry, titulaire
LA SELLE CRAONNAISE	JUGÉ Joseph, titulaire
LAUBRIÈRES	BRÉHIN Colette, titulaire
LIVRÉ LA TOUCHE	/
MÉE	BAHIER Alain, titulaire
MÉRAL	/
NIAFLES	GENDRY Daniel, titulaire
POMMERIEUX	/
QUELAINES ST GAULT	LEFÈVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
RENAZÉ	BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires
SENONNES	/
SIMPLÉ	/
ST AIGNAN S/ROË	PÈNE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
ST ERBLON	GAUCHER Olivier, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	BOURBON Aristide, titulaire
ST MICHEL DE LA ROË	GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX	BEUCHER Clément, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES	GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET	BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : RESTIF Vincent (Pommerieux), VALLÉE Jacky (Chérancé), RADÉ Maurice (Cossé-le-Vivien), CHANCEREL Philippe (Livrée-la-Touche), GARBÉ Pascale (Méral), PELLUAU Philippe (Renazé), BARBÉ Béatrice (Senonnes).

Étaient absents : DEROUET Loïc (Astillé), CHAZÉ Monique (Craon), HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine Couverte), DERVAL Séverine (La Selle-Craonnaise), GAULTIER Patrick (Renazé), CLAVREUL Yannick (Simplé).

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Vincent RESTIF a donné pouvoir à Pierrick GILLES
Maurice RADÉ a donné pouvoir à BÉZIER Florence

Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON
Pascale GARBÉ a donné pouvoir à GAUBERT Jean-Eudes

Secrétaire de Séance : Élu M. Bertrand de GUEBRIANT désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2025-09/142 : COMMUNICATION

Séance du : 22 septembre 2025

OBJET 2025-09/142 : COMMUNICATION

MODALITÉS DE FINANCEMENT - INTRAMUROS INTERCOMMUNAL

Commentaires : * Départ de Richard CHAMARET

Richard CHAMARET ne prend pas part au vote.

Ce qui porte le nombre de présents à : **44** et le nombre de votants à : **48** par le jeu des pouvoirs

M. Christophe LANGOUËT, Président de la Communauté de Communes du Pays de Craon, informe les membres du Conseil Communautaire de la volonté de mettre en œuvre un nouveau service numérique à l'échelle intercommunale : l'ouverture d'un compte Intramuros intercommunal, outil mutualisé de communication territoriale.

Intramuros est une application mobile et une plateforme web permettant la diffusion d'informations locales, d'alertes, d'événements et d'actualités à destination des administrés. Ce projet vise à centraliser les communications des 37 communes membres de la Communauté de Communes, à renforcer la lisibilité de l'action publique et à simplifier l'accès à l'information pour les citoyens.

Cette application avait déjà été présentée lors du Conseil Communautaire du 27 janvier 2025.

Modalités de financement proposées :

- 50 % à la charge de la Communauté de Communes, soit un autofinancement de 3 024,00 € TTC pour l'abonnement 2025-2026.
- 50 % répartis entre les communes membres en fonction du nombre d'habitants au 1^{er} janvier de chaque année et par an, calculée sur la base de la population municipale de référence.

Il est ici précisé que les contrats des communes déjà engagées à Intramuros seront automatiquement basculés en contrat intercommunal malgré les délais d'engagement.

Considérant l'intérêt de disposer d'un outil commun,

Sur proposition de la commission communication du 10 juin 2025.

Considérant l'avis favorable du bureau du 30 juin 2025.

Après débat, sur le financement,

Etant précisé que le Président apprécie difficilement la qualification de « marche forcée » et qu'au vu des débats il est proposé une prise en charge totale du financement de l'abonnement intramuros par la CCPC éludant par là les lourdeurs de facturation aux 37 communes.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

Présents : 44 (départ de Richard CHAMARET)

Votants : 48 (départ de Richard CHAMARET qui ne prend pas part au vote et par le jeu des pouvoirs)

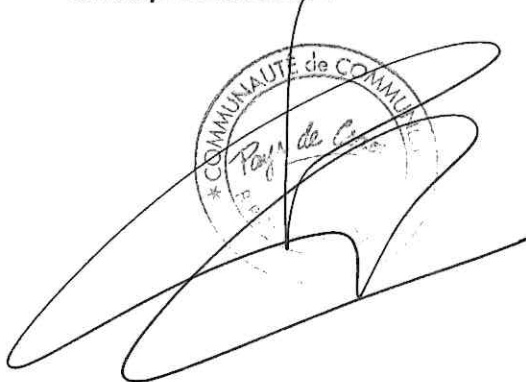
A L'UNANIMITE (48 votants) :

- ⇒ **VALIDE** la prise en charge totale par la Communauté de Communes du financement de l'abonnement annuel à l'application Intramuros ;
- ⇒ **VALIDE** qu'en l'absence de convention signée avec la CCPC, il n'y aura pas de publication intercommunale sur le compte intramuros des communes.

⇒ **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce projet.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 22/09/2025

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT



Le secrétaire de séance,
Bertrand de GUÉBRIANT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20250922-DELIB202509142-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2025
Affichage : 02/10/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

